

## PROGRAMME DE FORMATION: CACES® R489 catégorie 5

Durée:	Lieu :	Nombre de participants:	Date(s) de formation
21H00	Dans vos locaux	De 01 à 06 participants	A définir

### Fiche descriptive de la formation:

#### Objectif de la formation :

- Être capable d'effectuer les différentes opérations de manutention avec un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 5, en respectant les règles de sécurité.

#### Pré-requis:

- Savoir lire et écrire
- Être apte médicalement
- Avoir au moins 18 ans

#### Public concerné :

- Les utilisateurs débutants ou expérimentés de chariots de manutention de la catégorie 5.
- Si une ou des personne(s) en situation d'handicap doit(vent) intégrée(s) la formation, il faut impérativement nous contacter afin de réaliser une étude spécifique d'intégration

#### Moyens pédagogiques et techniques :

- Livret de cours et support audiovisuel
- Chariot de manutention à mât rétractable (mis à disposition par vos soins)

#### Modalités Pédagogiques :

- Exposé théorique et exercices pratiques de conduite et de manipulation de charges

#### Moyens d'encadrement :

- Les formateurs, expérimentés en pédagogie, disposent d'expérience dans l'utilisation de chariot de manutention à mât rétractable.

### Contenu de la formation

#### Programme théorique :

- Législation et réglementation
- Consignes de conduite en sécurité
- Capacité nominale
- Symbolisation
- Cas de renversement
- Entretien de l'appareil
- Organes de sécurité
- Responsabilité du conducteur de chariot
- Interdictions formelle
- Lecture de plaque de charge
- Vérification avant utilisation

- Risques liés aux moteurs électriques

**Programme pratique :**

- Présentation du chariot de manutention à mâât rétractable
- Opérations de prise de poste
- Évolution à vide ou en charge dans un circuit matérialisé
- Prise et/ou dépose d'une charge au sol
- Stockage/déstockage dans un palettier hauteur 6m minimum
- Gerbage en piles
- Opérations de fin de poste

Validation de la formation	Sanction de la formation
<ul style="list-style-type: none"><li>- Examen par questionnaire écrit</li><li>- Examen pratique</li></ul> <p>Validité du CACES® : 5 ans</p>	Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) provisoire suivi de la carte CACES® définitive en application de la recommandation CNAMTS R489